



Lannion-Trégor Communauté  
**PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ**  
**2017-2020**

Diagnostic et propositions  
Pôle de Lézardrieux  
Annexe 2



# Sommaire

<b>Données de Cadrage</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>5</b>
<b>État des Lieux</b>	<b>7</b>
<b>1. L'ANALYSE QUANTITATIVE</b>	<b>7</b>
<b>1.1 DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE</b>	<b>7</b>
<b>1.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES</b>	<b>8</b>
<b>1.3 L'OFFRE D'ACCUEIL À DESTINATION DES 0-3 ANS</b>	<b>10</b>
<b>1.3.1 L'accueil collectif</b>	<b>10</b>
<b>1.3.2 L'accueil individuel</b>	<b>11</b>
<b>2. L'ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE DE SERVICES ET LES BESOINS</b>	<b>12</b>
<b>2.1 L'OFFRE D'ACCUEIL</b>	<b>12</b>
<b>2.1.1 L'accueil collectif</b>	<b>12</b>
<b>2.1.2 L'accueil individuel</b>	<b>13</b>
<b>2.2 L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ</b>	<b>13</b>
<b>2.3 L'INFORMATION AUX FAMILLES</b>	<b>14</b>
<b>Annexes</b>	<b>15</b>
<b>3.1 LE MULTI-ACCUEIL</b>	<b>15</b>
<b>3.1.1 Définition</b>	<b>15</b>
<b>3.1.2 Type d'accueil et public accueilli</b>	<b>15</b>
<b>3.1.3 Personnel</b>	<b>15</b>
<b>3.1.4 Qualification des personnels</b>	<b>15</b>
<b>3.1.5 Gestionnaire</b>	<b>15</b>
<b>3.1.6 Avis ou autorisation d'ouverture</b>	<b>16</b>

3.1.7	Dépenses.....	16
3.1.8	Recettes.....	16
<b>3.2</b>	<b>LE MULTI-ACCUEIL " TY MOUSS".....</b>	<b>17</b>
<b>3.3</b>	<b>LES ASSISTANTS MATERNELS.....</b>	<b>17</b>
<b>3.4</b>	<b>LES RPAM DES CÔTES-D'ARMOR.....</b>	<b>18</b>
3.4.1	Informier en respectant le principe de neutralité.....	18
3.4.2	Animer.....	19
3.4.3	Accompagner les parents (dans la conception du projet d'accueil de leur enfant).....	19
<b>3.5</b>	<b>LE RPAM DE PLEUDANIEL.....</b>	<b>20</b>
<b>3.6</b>	<b>INFORMATION DES FAMILLES.....</b>	<b>21</b>
3.6.1	Mon-enfant.fr : définition.....	21
3.6.2	caf.fr : définition.....	22
<b>Glossaire.....</b>		<b>23</b>

# Données de cadrage

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux (CCPL) est située à proximité de trois grandes villes, sur l'axe Paimpol-Lannion et à environ 30 kilomètres de Guingamp.

Le territoire de la CCPL s'étend sur environ 92,1 km<sup>2</sup> et comprend 7 communes : Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Pleubian, Pleumeur-Gautier, Pleudaniel et Trédarzec.

En 2013, le territoire comptait 8 299 habitants, soit une baisse de 1,2 % entre 2008 et 2013 (+2,5 % au niveau des Côtes-d'Armor sur cette période).

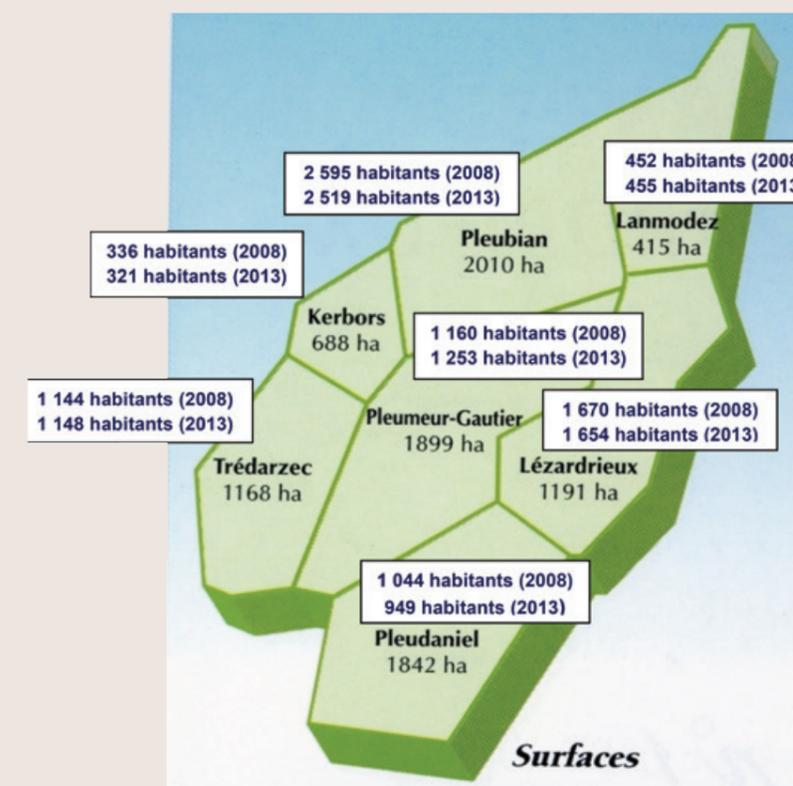
Au niveau des communes, la population de Pleubian a baissé de 2,9 %, celle de Pleudaniel de 9,1 %, celle de Kerbors de 4,5 %, celle de Lézardrieux de 1 %.

La population de Trédarzec et de Lanmodez a très légèrement progressé (respectivement +0,3 % et +0,7 %).

Seule la population de Pleumeur-Gautier a connu une importante progression (+8 %).

Entre terre et mer, les particularités locales s'identifient par un paysage rural bocager formé de talus et d'un environnement côtier remarquable, notamment le Sillon de Talbert à Pleubian. La qualité du cadre de vie est un atout majeur pour mettre en évidence la vocation résidentielle du territoire.

Le logement sur la Presqu'île : un territoire soumis à la loi littoral.



Situation Géographique et démographique du territoire  
source : cad22.com

## ■ Définition

La prise de conscience de l'importance économique du littoral et des multiples convoitises dont il fait l'objet a rendu indispensable l'intervention d'une norme de valeur juridique supérieure chargée d'arbitrer entre les multiples utilisations du littoral.

C'est dans cet esprit qu'a été votée le 3 janvier 1986 la loi littoral. S'appliquant aux côtes métropolitaines et d'outre-mer, aux étangs salés et aux plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares, la loi littoral associe des principes, parfois contradictoires, d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral avec pour objectifs de :

- préserver les espaces rares et sensibles ;
- gérer de façon économe la consommation d'espace par l'urbanisation et les aménagements touristiques notamment ;
- ouvrir plus largement le rivage au public, comme les plages, afin d'accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

## ■ Les effets de la loi littoral pour notre territoire

Le territoire de la CCPL est reconnu pour la qualité de ses paysages et de son environnement. Les très nombreux sites touristiques ainsi que les différentes mesures de protection démontrent clairement cette qualité. Mais la loi littoral a des effets très contraignants pour notre territoire. En effet, cette dernière encadre de manière très stricte les nouvelles constructions.

Sur le territoire, toutes les communes sont classées communes littorales exceptée Pleumeur-Gautier.

## ■ Le parc de logements qui progresse

Entre 2007 et 2012, le nombre de logements a progressé de près de 7 %. Ainsi le nombre de résidences principales a augmenté de près de 3 % et le nombre de résidences secondaires de près de 9 %. L'accroissement de résidences secondaires concurrence la demande de résidences principales et contribue, entre autres, à la hausse des prix de l'immobilier. Aussi le nombre de logements vacants a fortement progressé au cours de cette période (+44 %).

## ■ La construction de logements en baisse

Même si le nombre de logements a progressé sur la période 2007 - 2012, les constructions ralentissent depuis 2012. Entre 2012 et 2014, on a observé une baisse de 56 % des constructions sur le territoire alors que les besoins de logement augmentent du fait de l'accroissement du nombre de ménages (+2,9 % entre 2007 et 2012).

Concernant le marché des terrains à bâtir de l'individuel, le prix médian des terrains vendus a progressé de manière significative en passant en moyenne de 26 k€ à 34 k€ entre 2007 et 2012 (+30 % en 5 ans).

De plus en plus de terrains sont retirés des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), par conséquent les prix augmentent. Cette loi peut être un frein à l'installation des jeunes du territoire qui partent vivre ailleurs. Ainsi entre 1999 et 2012, la part des 20 à 39 ans a baissé de 3,7 % sur le territoire (-2,6 % au niveau départemental). À côté de cela, nous avons la génération issue du baby-boom qui vend ses appartements à Paris et peut donc acheter sur le territoire ces terrains aux prix élevés.

Ainsi la loi littoral contribue, en partie, au vieillissement du territoire de la CCPL.

# État des lieux

## 1. L'ANALYSE QUANTITATIVE

### 1.1 DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

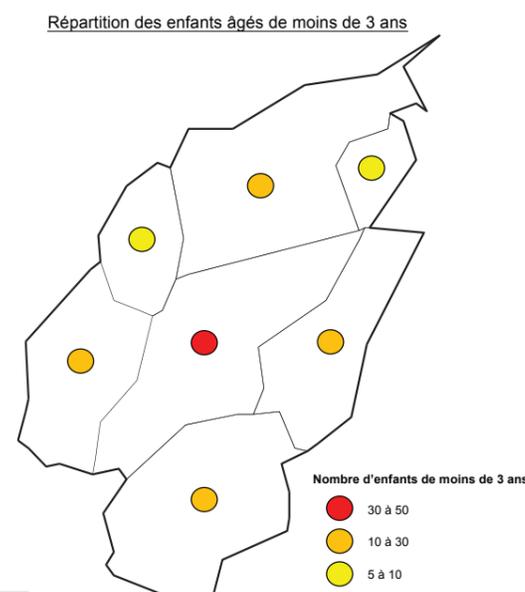
En 2014, la CCPL comptait 152 enfants âgés de moins de 3 ans soit 148 familles concernées.

Près de 30 % des enfants de moins de 3 ans du territoire vivaient à Pleumeur-Gautier en 2014.

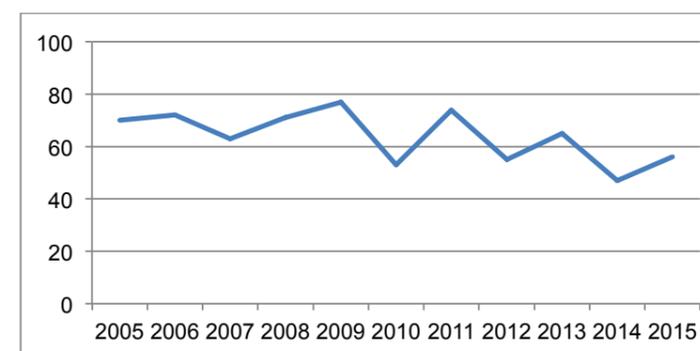
Entre 2012 et 2014, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans a baissé annuellement de 4,6 % en moyenne durant cette période. C'est une tendance qui est observée, dans une moindre mesure, dans les Côtes-d'Armor (-2,5 % annuellement entre 2012 et 2014).

La baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire a un impact sur les demandes d'accueil. Toutefois, une hausse de naissance a été constatée sur l'année 2015.

Il y a eu 56 naissances en 2015 sur le pôle de Lézardrieux



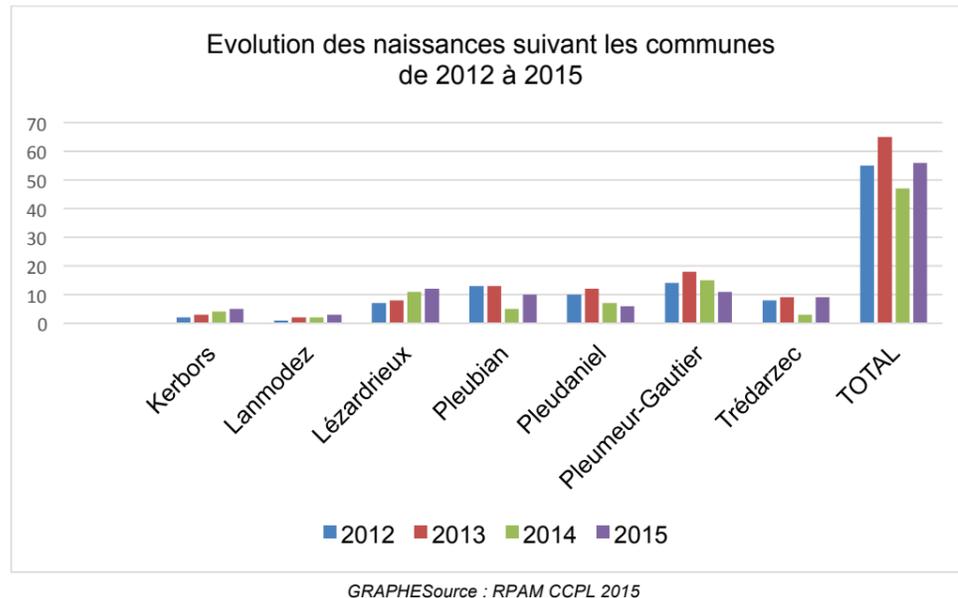
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2005 et 2015 sur la CCPL



633 enfants sont nés sur le territoire en 10 ans.

Le nombre de naissances sur le territoire de la CCPL a baissé de 20 % entre 2005 et 2015. Cette diminution est principalement liée à la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. En effet, la part des femmes de 20 à 39 ans sur le territoire de la CCPL a baissé de 4,2 pt entre 2008 et 2013. En outre, l'augmentation du taux de chômage peut être un facteur d'explication de la baisse des naissances, les familles reportant une naissance à plus tard. Entre 2014 et 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 14,6 % et est particulièrement notable sur l'emploi féminin (+ 21,4 %).

Des dynamiques différentes selon les communes :



Les communes de Lézardrieux et de Pleumeur-Gautier représentaient à elles seules plus de 57 % des naissances sur le territoire de la CCPL en 2014.

## 1.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES

> En 2014, on comptait 13 familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans sur le territoire, soit 8,8 % des familles, 10,2 % au niveau des Côtes d'Armor. Ce nombre est en diminution de 0,9 point entre 2012 et 2014.

La commune de Pleumeur-Gautier concentre la part la plus importante de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans, soit plus de 60 % des familles monoparentales du territoire.

Entre 2012 et 2014, le nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans du territoire a baissé annuellement de 12,6 % durant cette période (-2,2 % au niveau des Côtes-d'Armor).

> En 2014, 7,9 % des enfants de moins de 3 ans vivaient dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux. Cette proportion est inférieure à la moyenne départementale (12 %).

Ce nombre a baissé entre 2012 et 2014 passant de 10,2 % à 7,9 %. (+4,6 % dans le département).

> Sur le territoire de la CCPL, 17,8 % des enfants de moins de 3 ans vivaient sous le seuil des bas revenus en 2014.

Entre 2012 et 2014, la part des enfants de moins de 3 ans vivant sous le seuil des bas revenus a baissé de plus de 13 % alors que cette proportion n'a baissé que de 0,2 % au niveau du département.

> Le territoire du pôle de Lézardrieux est marqué par une forte ruralité et un éloignement aux bassins d'emploi. Le système économique de la CCPL repose principalement sur les filières traditionnelles telles que le commerce de proximité, une importante agriculture maraîchère et la mariculture. Ces dernières années, la collectivité s'est engagée dans une démarche globale de développement des infrastructures d'accueil des entreprises et de l'aménagement de l'espace. Aussi le développement touristique est un appui complémentaire et prioritaire pour le maintien des emplois locaux.

En 2012, la population active travaillait dans 52 % des cas sur le territoire de la CCPL (près de 80 %

sur Lannion-Trégor Communauté). L'éloignement du territoire aux bassins d'emploi entraîne une importante mobilité des familles actives du territoire :

- Les sorties d'actifs s'effectuent essentiellement vers le Pays de Guingamp (42,6 %) et vers le Pays du Trégor-Goëlo (39,7 %) ;
- Les entrées d'actifs s'effectuent essentiellement depuis le Pays de Guingamp (40,1 %), le Pays du Trégor-Goëlo (39 %) et le Pays de Saint-Brieuc (10,3 %).

Ainsi la différence entre le nombre d'entrées d'actifs et le nombre de sorties d'actifs du territoire étaient négative en 2012 (-707).

Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 16 % entre 2014 et 2015. C'est une tendance qui est observée, dans une moindre mesure, au niveau départemental (+7,4 %).

Afin de pouvoir trouver un emploi et un mode de garde, il faut être mobile c'est-à-dire avoir un permis et un véhicule. Or, la CCPL ne dispose pas de transport en commun sur son territoire contrairement à la Communauté de Communes du Haut Trégor (CCHT) et Lannion-Trégor Communauté (LTC). En effet, la CCHT dispose d'un service de transport à la demande, le Tro'Glaz. Ce service est proposé aux habitants du Haut Trégor ayant des problèmes de mobilité. Concernant LTC, les Transports Intercommunaux Lannion Trégor (TILT) proposent aux usagers une desserte de la ville de Lannion vers les communes périphériques du territoire communautaire, via des lignes régulières.

> Entre 2012 et 2014, la part d'enfants âgés de moins de 3 ans dont les parents travaillent a baissé de plus de 4 % (3 % au niveau du département). Ainsi en 2014, près de 46 % des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans étaient des couples avec deux actifs ou des familles monoparentales avec un parent actif, à peine 32 % au sein de la commune de Pleumeur-Gautier. Ce pourcentage atteignait 56,5 % au niveau du département. Pleumeur-Gautier comptabilise le plus d'enfants de moins de 3 ans et également le moins de parents actifs. L'absence d'un mode de garde adapté peut constituer un frein à l'emploi.

Cette proportion de parents actifs, soit 46 %, reflète un besoin d'accueil sur le territoire. À défaut de trouver un mode d'accueil adapté ou de pouvoir faire appel à un assistant maternel, ces familles se tournent vers des modes de garde "informels" (famille, amis).

> Au cours de ces dernières années, la manière de répondre aux besoins des familles en termes d'accueil du jeune enfant a évolué. En effet, elle est à relier à des préoccupations socio-économiques marquées par le développement de nouvelles formes d'emplois associant flexibilité, temps partiels et précarité de l'emploi.

En ce qui concerne les modes d'accueil, la demande évolue vers une augmentation du besoin de contrats de courte durée hebdomadaires, irréguliers voire changeants. Ces nouveaux besoins s'expliquent principalement par la durabilité de la précarité de l'emploi et notamment la multiplication des contrats de travail de courte durée et en horaires atypiques (horaires de travail situés avant 7 h 30, après 20 h, la nuit, les dimanches et jours fériés).

Sur le territoire de la CCPL, la part des actifs occupés salariés à temps partiel représentait 19,8 % en 2012 (+0,54 pt entre 2007 et 2012) contre 16,6 % au niveau départemental. Aussi, la part des actifs occupés non salariés à temps partiel représentait 2,2 % en 2012 (+0,75 pt entre 2007 et 2012), contre 1,7 % au niveau départemental.

Aussi la croissance du chômage de longue durée, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an, peut perturber le quotidien de certaines familles qui souhaitent s'insérer dans la vie active. Sur le territoire, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée représentait 46,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en 2015 (+26 % entre 2014 et 2015), contre 42,8 % au niveau du département (+10,2 % entre 2014 et 2015).

## 1.3 L'OFFRE D'ACCUEIL À DESTINATION DES 0-3 ANS

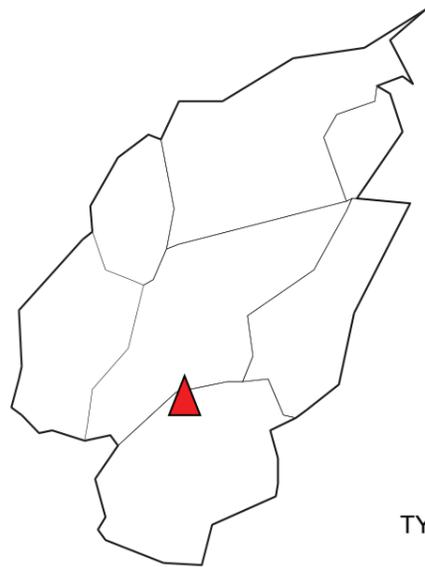
### 1.3.1 L'accueil collectif

#### ■ Une seule offre de multi-accueil sur le territoire : le multi-accueil "TY MOUSS"

Depuis 1998, l'association Marmouzien, créée par des parents, proposait sur la Presqu'île diverses actions autour de la petite enfance (ateliers d'éveil, ateliers récréatifs, cours de baby Gym, ...). Puis à partir de l'année 2000, l'association a sollicité la CCPL pour qu'une structure multi-accueil puisse voir le jour. Les élus conscients des difficultés rencontrées par les jeunes parents du territoire dans la recherche d'une mode de garde adapté à leur besoin et du retard par rapport aux territoires voisins, décidèrent, avec le soutien de la CAF et du Département des Côtes-d'Armor, de se lancer dans un projet de structure multi-accueil.

La structure devient communautaire et s'installe le 04 mai 2009 au rez-de-chaussée de la maison de Développement de la CCPL, sur l'axe Paimpol - Tréguier, à Pleudaniel. Le lieu d'implantation de la structure se situe donc sur les trajets domicile - travail. Cela constitue un point fort concernant une éventuelle ouverture de la structure 5 jours par semaine.

#### Localisation et capacité du multi-accueil en 2015



TY MOUSS : 15 places



La structure accueille des enfants de 9 mois à 4 ans et dispose de 15 places depuis 2012.

Le pôle de Lézardrieux offre moins de 5 places en accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans.

La structure propose des cours de Baby gym :

- Mardi soir de 17h30 à 18h30 pour les enfants de 5 à 6 ans ;
- Mercredi de 10h00 à 11h00 pour les enfants de 9 mois à 3 ans avec adulte
- Mercredi de 17h00 à 18h00 pour les enfants de 3 à 4 ans.

"TY MOUSS" propose également des ateliers d'éveil trois mardis par mois en périodes scolaires de 9h45 à 11h45 pour les enfants âgés de 1 à 3 ans accompagnés d'un adulte.

L'accès à la structure est prioritaire aux résidents du territoire. Cependant, par souci de bonne gestion, la structure accueille également des enfants des communes extérieures. Ainsi, en 2014, 61,4 % des enfants fréquentant le multi-accueil résidaient sur le territoire de la CCPL et 38,6 % des enfants ré-

sidaient en dehors de la CCPL (Pontrieux Communauté, Communauté de Communes du Haut-Trégor).

Ouverture de la structure sur un mi-temps semaine de 16 h 30 : une matinée (3 h) ; une journée complète (9 h) ; une après-midi (4 h 30).

### 1.3.2 L'accueil individuel

Selon l'article L.421-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'assistant maternel est "une personne qui moyennant rémunération accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile. "

L'assistant maternel exerce sa profession dans des conditions fixées dans un cadre législatif et réglementaire. Les textes font obligation au Président du Conseil Départemental et au Service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) d'assurer et de garantir :

- Les différentes procédures d'agrément, de renouvellement et de modifications de l'agrément ;
- D'organiser et de financer la formation obligatoire de 120 h ;
- D'assurer le suivi, le contrôle et l'accompagnement des assistants maternels.

Les assistants maternels ont également un interlocuteur de proximité par la présence des animateurs des RPAM (Relais Parents Assistants Maternels), dont la fonction est de les informer, de les accompagner, d'animer et de contribuer à leur professionnalisation.

#### ■ Un accueil en nombre

En 2014, le territoire de la CCPL comptait 33 assistants maternels actifs qui accueillaient 127 enfants, dont 82 enfants de moins de 3 ans.

#### Évolution du nombre d'assistants maternels sur le territoire de la CCPL

	2012	2013	2014	Évolution annuelle moyenne sur 3 ans
Assistants maternels actifs	39	36	33	-8 %
Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par un assistant maternel	151	120	127	-15.9 %
Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel	88	71	82	-6.8 %
% d'enfants de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel	53 %	40 %	54 %	-1 pt

Source : IMAJE 31/03/2016

Le nombre d'assistants maternels a baissé de 8 % entre 2012 et 2014. Cependant, le territoire dispose d'un bon réseau d'assistants maternels. En effet, il y avait 21,7 assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2014 (18 assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans au niveau départemental).

Sur le territoire de la CCPL, 54 % des enfants de moins de 3 ans étaient accueillis par un assistant maternel en 2014.

#### ■ Un taux de couverture des besoins de 81,14 %

Le taux de couverture des besoins calculé selon la méthode de la CNAF est de 81,14 %, mais celui-ci est calculé sur la base de 15 places/5 jours par semaine, ce qui n'est pas la réalité. Il est donc surévalué.

## 2. ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE DE SERVICES ET LES BESOINS

### 2.1 L'OFFRE D'ACCUEIL

#### 2.1.1 L'accueil collectif

##### ■ Un taux de couverture des besoins de 81,14 %

L'ouverture de la structure sur 16 h 30 hebdomadaires ne constitue pas un mode d'accueil répondant aux besoins des familles actives. En effet, les ouvertures à 9 h et à 13 h 30 ainsi que les fermetures à 12 h et 18 h 30 peuvent facilement être incompatibles avec des horaires de travail auxquels s'ajoutent des temps de déplacement.

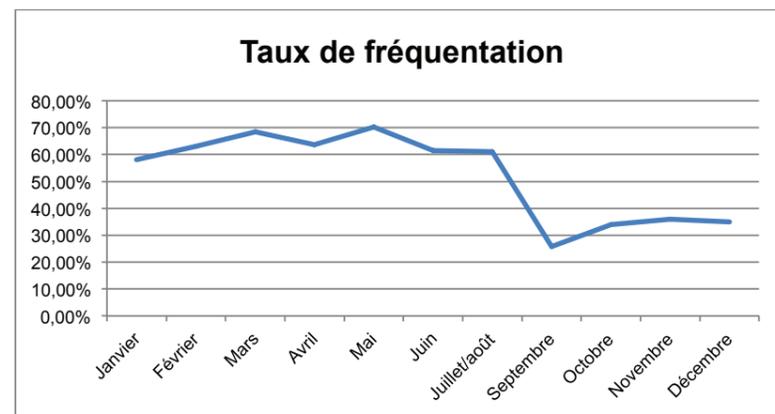
De plus, on constate une baisse du taux de fréquentation entre 2013 et 2014. En effet, la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans (176 en 2013 et 152 en 2014) a un impact sur les demandes d'accueil. Néanmoins, le taux d'occupation est en forte hausse en 2015.

Fréquentation du multi-accueil entre 2011 et 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de places	12	15	15	15	15
Taux d'occupation	66,12 %	54,30 %	58,06 %	52,26 %	61,12 %
Nombre de bénéficiaires	54	57	53	44	44

Source : CCPL 2015

Taux de fréquentation mensuel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014



Source : CCPL 2015

#### 2.1.2 L'accueil individuel

L'accueil individuel est le principal mode d'accueil des jeunes enfants.

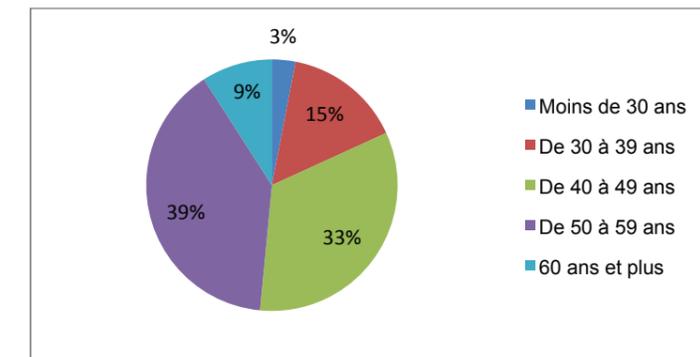
Les assistants maternels sont très sollicités et bénéficient de contrats d'accueil importants. Les parents bénéficiant du complément libre choix d'activité (congé parental) ne peuvent pas le cumuler avec l'allocation libre choix du mode de garde. Le recours à un assistant maternel pour un besoin même ponctuel peut alors être difficile. Dans ce cas, le multi-accueil "TY MOUSS" propose une solution alternative avec l'accueil occasionnel.

Enfin, les assistants maternels ont parfois des réticences à répondre à des besoins ponctuels, aux contrats de courte durée hebdomadaire ou changeants et par apport à l'accueil périscolaire.

##### Un point de vigilance pour l'avenir, le renouvellement des assistants maternels.

Près de la moitié des assistants maternels du territoire sont aujourd'hui âgés de plus de 50 ans.

Répartition par âges des assistants maternels en activité au 30 novembre 2014



Source : CNAF, CCMSA et Acoiss-Centre Pajemploi, IMAJE

Le coût d'un accueil individuel peut être élevé pour certaines familles. Il nécessite au départ une avance de fond qui peut-être dissuasive, notamment pour les petits revenus.

Une récente étude de la Direction de la Recherche des Études et Évaluation et Statistiques (DREES) indique un reste à charge supérieur pour les parents qui choisissent l'accueil individuel par rapport à l'accueil collectif : de 1,40 €/h de moyenne pour un individuel à 1,20 €/h pour du collectif.

## 2.2 L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

La parentalité consiste à exercer sa fonction de parent, premier éducateur auprès de son enfant.

L'accompagnement à la parentalité consiste à renforcer ce sentiment et ce savoir que le parent détient même parfois s'il en doute, même face aux difficultés.

L'écoute, la mise à disposition des services peuvent permettre aux parents de se révéler ou de renforcer leur fonction.

L'offre sur le territoire est très peu développée. Il s'agit, pour la plupart, d'offres extérieures à la CCPL et donc nécessitant un véhicule pour s'y rendre.

➤ Actions Parents - 12 rue Nicolas Armez à Paimpol

- > La Protection Maternelle et Infantile (PMI) :
  - Consultations infantiles à la Maison de la petite Enfance à Kerantour (le vendredi après-midi sur rendez-vous) ;
  - "La Petite Planète", lieu Parents - Enfants à la Maison de l'Enfance Jeunesse Zone de Kerfolic à Minihy-Tréguier (le vendredi matin, tous les 15 jours de 10 h à 12 h)
  - Les séances massages bébé à la Maison de l'Enfance Jeunesse Zone de Kerfolic à Minihy-Tréguier
- > Développement d'un partenariat avec la bibliothèque de Pleubian pour l'achat d'un fonds de livres pour les tout-petits ("Bébés lecteurs").

## 2.3 L'INFORMATION AUX FAMILLES

### ■ L'information - communication des services aux familles

L'information et la communication sont des enjeux importants pour que toutes les familles, et notamment les plus vulnérables, puissent valoriser leurs droits et accéder aux services et équipements adaptés à leur situation.

L'information sur les modes d'accueil est notamment faite par :

- Le RPAM (Maison de la Petite Enfance "Ty Mouss" à Kerantour - Pleudaniel) ;
- La PMI ;
- Le site de la CCPL : [www.cclezardrieux.fr](http://www.cclezardrieux.fr) ;
- Les mairies du territoire reçoivent régulièrement la liste des assistants maternels ;
- Le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).

## 3. Annexes - Pôle de Lézardrieux

### 3.1 LE MULTI-ACCUEIL

#### 3.1.1 Définition

Structure qui offre simultanément dans un même espace ou sur un site distinct l'accueil des enfants de manière régulière, occasionnelle ou en urgence.

Espace souhaités : 10 à 12 m<sup>2</sup> par enfant.

#### 3.1.2 Type d'accueil et public accueilli

- > Accueil collectif ou mixte (collectif et familial) ;
- > Enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

#### 3.1.3 Personnel

- > Une personne pour 5 enfants qui ne marchent pas ;
- > Une personne pour 8 enfants qui marchent ;
- > Une personne pour 5 à 6 enfants en moyenne ;
- > Deux personnes au moins présentes systématiquement dans les locaux en cas d'urgence, sur toute l'amplitude horaire ouverture ;
- > 40 % au moins du personnel qualifié.

#### 3.1.4 Qualification des personnels

Capacité d'accueil en nombre d'enfants	Obligatoire	Préconisé
Moins de 20 enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducateur de jeunes enfants</li> <li>• Auxiliaire de puériculture</li> <li>• CAP Petite enfance</li> <li>• Assistant Maternel avec 5 ans d'expérience</li> <li>• Agent de service</li> </ul>	Temps d'infirmière à définir
De 20 à 39 enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puéricultrice ou infirmier</li> <li>• Éducateur de jeunes enfants</li> <li>• Auxiliaire de puériculture</li> <li>• CAP Petite enfance</li> <li>• Assistant Maternel avec 5 ans d'expérience</li> <li>• Agent de service</li> <li>• Temps de direction obligatoire à évaluer</li> <li>• Temps de médecin référent à définir</li> </ul>	Identifier un adjoint de direction

#### 3.1.5 Gestionnaire

- > Communauté de Communes ;
- > Commune ;
- > Association ;
- > Entreprise.

### 3.1.6 Avis ou autorisation d'ouverture

- > Président du Conseil départemental après avis du médecin cadre PMI de la Maison du Département.

### 3.1.7 Dépenses

- > Salaires du personnel ;
- > Matériel de puériculture, mobilier éducatif ;
- > Fournitures des activités pédagogiques, couches, ... ;
- > Frais généraux (téléphone, électricité, entretien des locaux, ...).

### 3.1.8 Recettes

- > Participation des familles ;
- > Participation des Communes et EPCI ;
- > Prestations de Service Unique (CAF et MSA) sous réserve de l'application bancaire national CNAF ;
- > Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) si signature avec la CAF et la MSA ;
- > Participation du Conseil départemental sur critères spécifiques : handicap, ... ;
- > Participation éventuelle d'entreprises.

## 3.2 LE MULTI-ACCUEIL " TY MOUSS"

Description	
Coordonnées	Maison du développement Kerantour 22 740 Pleudaniel. Tél : 02 96 22 10 06
Date d'ouverture	4mai 2009
Gestionnaire	La Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux
Communes desservies	Les 7 communes du territoire c'est-à-dire Kerbors, Lanmo- dez, Lézardrieux, Pleubien, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier et Trédarzac, mais aussi des territoires alentour.
Accueil	
Nombre de places	15 places (depuis 2012)
Horaires d'ouverture	4mai 2009
Gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le lundi de 9h00 à 12h00</li> <li>• Le jeudi de 9h00 à 18h00</li> <li>• Le vendredi de 13h30 à 18h00</li> </ul>
Périodes de fermeture	4 semaines en été et pendant les vacances de Noël.
Admission	
Commission d'attribution des places	Non
Fréquentation	
Heures facturées en 2014	5 417
Taux de fréquentation	52,26 %
Nombre d'enfants inscrits	44
Nombre moyen/ place	2,93
Nombre d'enfants < à 1 €/h	23
Éléments financiers (source CAF 2014)	
Budget de fonctionnement	59 214
Prix de revient	11,71 €
PSU (CAF)	17 178
Participation familiale	5 222
Reste à charge commune	20 025
PS CEJ	5 883
Reste à charge après CEJ	14 142

### 3.3 LES ASSISTANTS MATERNELS

Portrait type d'un professionnel actif en Côtes-d'Armor	
Il garde ...	3 enfants en moyenne, dont 72 % de moins de 3 ans
Il gagne ...	En moyenne 1 007,39 euros par mois
Il travaille ...	La majorité des assistants maternels (30 %) assure entre 144 et 288 heures d'accueil soit 100 h de gardes rémunérées par enfants et par salaire horaire net moyen de 3,33 euros par heure d'accueil.
Il a ...	En majorité entre 40 et 49 ans et entre dans l'activité entre 30 et 39 ans
Ils sont ...	3 196 en activité au 30 novembre 2014
Ils accueillent ...	8 272 enfants de moins de 3 ans
Portrait type d'un professionnel actif occupé sur la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux	
Il garde ...	3,6 enfants en moyenne, dont 2,5 enfants de moins de 3 ans
Il gagne ...	En moyenne 980,58 euros par mois
Il travaille ...	Il assure en majorité entre 144 h et 288 h d'accueil par mois soit en moyenne 97 h par enfant gardé pour un salaire horaire de 3,10 euros par heure d'accueil en moyenne.
Il a ...	33 % des assistants maternels ont entre 40 et 49 ans, 39 % entre 50 et 59 ans, 9 % des assistants maternels ont plus de 60 ans.
Ils sont ...	33 assistants maternels en activité au 30/11/2014
Ils accueillent ...	82 enfants de moins de 3 ans

Source : Données 2014 CAF 22 Imaje

### 3.4 LES RPAM DES CÔTES-D'ARMOR

#### 3.4.1 Informer en respectant le principe de neutralité

##### ■ QUI et sur QUOI ?

##### > Les parents = futurs employeurs

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire (Accueil collectif, services d'accueil familial, assistants maternels, gardes au domicile, ...);
- Sur le projet d'accueil chez les assistants maternels : contrat de travail des assistants maternels et droit du travail;
- En prenant en compte des critères objectifs (horaires atypiques ou spécifiques, accueil d'un enfant en situation de handicap, accueil d'urgence, ...) pour une orientation spécifique si nécessaire.

##### > Les futurs professionnels

- Sur les métiers de la petite enfance (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile, auxiliaires de puériculture, Cap petite enfance, ...);
- Sur la procédure d'obtention d'agrément.

##### > Les assistants maternels

- Sur les différentes modalités d'exercice de leur profession (à leur domicile, en crèche familiale, en micro crèches, ou en maisons d'assistants maternels)
- Sur les évolutions de carrière possibles, les possibilités de recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou à la formation continue;
- Sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

##### > Les gardes d'enfants à domicile

- Sur les différents modes d'exercice de leur profession : emploi direct par les parents; recours à un service mandataire - recours à un service prestataire;
- Les RPAM délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques

#### 3.4.2 Animer

La mission d'animation reste centrale pour caractériser la vocation qualitative du service rendu. Cette mission d'animation se décline au moyen de :

##### > Temps collectif

À destination des assistants maternels / des parents / des gardes d'enfants à domicile, Temps d'échanges autour de rencontres, de fêtes, de conférences, d'ateliers de formation et d'information, ...

##### > Temps d'activités d'éveil

À destination des enfants, Les ateliers éducatifs d'éveil (ateliers de musique, activités manuelles, ...) ou accueil jeux proposés par les RPAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants. Ils représentent un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci.

##### > Temps de décloisonnement entre modes d'accueil

S'inscrire dans son environnement et prendre appui sur les ressources locales pour faciliter les transitions dans le parcours de l'enfant et contribuer à une continuité de services aux familles.

Il s'agit d'amener les assistants maternels, gardes d'enfants à domicile et enfants à fréquenter les équipements du territoire : ludothèque, bibliothèque, ... et d'établir des passerelles avec la halte-garderie, l'école maternelle ou l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

#### 3.4.1 Accompagner les parents (dans la conception du projet d'accueil de leur enfant).

##### ■ QUI et sur QUOI ?

##### > Les assistants maternels et les gardes à domicile

- En contribuant à la professionnalisation;
- En sensibilisant les parents sur l'intérêt d'encourager leur employé à s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle;

- En facilitant l'organisation d'actions de formations continues ;
- En offrant un cadre d'échanges sur leur pratique et les possibilités d'évolution de carrière,
- En mettant en place des activités collectives (groupes de parole, aide à la conception d'un projet d'accueil pour l'enfant, rédaction d'un journal, ou bulletin de liaison, ...);
- En présentant l'activité du RPAM lors des modules de formation initiale (Conseil départemental) des assistants maternels

### 3.5 LE RPAM DE PLEUDANIEL

Description	
Coordonnées	Maison du développement Kerantour 22 740 Pleudaniel. Tél : 02 96 22 10 06
Gestionnaire	La Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux
Communes desservies	Les 7 communes du territoire c'est-à-dire Kerbors, Lanmodez, Léardrieux, Pleubien, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier et Trédarzec.
Accueil	
Public	Parents et futurs parents Assistants maternels et futurs assistants maternels
Horaires de l'accueil du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mercredi de 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00</li> <li>• Le jeudi de 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00</li> <li>• Le vendredi de 9h00 à 12h30</li> </ul>
Horaires des espaces jeux	• Le vendredi de 9h00 à 12h30
Personnel	Une animatrice pour un ½ Etp
Locaux	
Accueil administratif	Maison du développement Kerantour 22 740 Pleudaniel.
Espace-jeux	Maison du développement Kerantour 22 740 Pleudaniel.
Missions	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, accompagner, les parents et les assistants maternels sur toutes les questions relatives à la garde du jeune enfant ;</li> <li>• Animer des espaces de rencontres et d'échanges et des lieux d'éveil du tout petit</li> </ul>	
Tarifs	
Gratuit	
Prix de revient	11,71 €
Fréquentation 2014	
Entretiens familles :	102
Entretiens assistants maternels	400

### 3.6 INFORMATION DES FAMILLES



#### 3.6.1 Mon-enfant.fr : définition

Afin de faciliter la vie des parents, la Caisse d'Allocations familiales propose un site Internet dédié exclusivement à l'accueil des enfants et à la parentalité. Toutes les informations sur les solutions d'accueil existantes pour des enfants âgés de 0 à 12 ans partout en France, sont regroupées sur un seul et même site Internet.

<b>Coordonnées</b>	<b>www.mon-enfant.fr</b>
<b>Informations</b>	<p><b>www.mon-enfant.fr offre un recensement de l'ensemble des modes d'accueil sur tout le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil collectif : crèches collectives, haltes garderies, multi-accueils ;</li> <li>▪ Accueil parental : structures gérées par une association de parents ;</li> <li>▪ Accueil familial : crèches familiales ;</li> <li>▪ Jardins d'enfants ;</li> <li>▪ Assistants maternels ;</li> <li>▪ Accueils de loisirs ;</li> <li>▪ Relais assistants maternels ;</li> <li>▪ Lieux d'accueil enfants-parents.</li> </ul>
<b>Comment ?</b>	<p><b>Un moteur de recherche qui permet d'effectuer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une recherche géographique pour visualiser tous les modes d'accueil disponibles dans son département, trouver la liste et les coordonnées des structures choisies près du domicile ou du lieu de travail ;</li> <li>• Une recherche sélective pour trouver la liste des structures selon les critères souhaités : âge de l'enfant, commune, type d'accueil recherché, ...</li> </ul>
<b>Le plus</b>	<p><b>Un simulateur de tarification selon le mode de garde choisi.</b></p> <p>Il permet aux parents de calculer combien leur coûtera l'accueil en crèche de leur enfant en fonction de leur revenu, du nombre d'enfants à charge et, le cas échéant, de la présence d'un enfant en situation de handicap.</p>



### 3.6.2 caf.fr : définition

Un site internet pour la gestion des dossiers par les allocataires et les partenaires.

<b>Coordonnées</b>	www.caf.fr
<b>Un espace allocataire "mon compte"</b>	<p>Permet à chaque allocataire via "mon compte" de gérer son espace personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>consultation de sa situation, de ses paiements, de ses demandes;</li> <li>demandes en ligne : déclaration des ressources, demande d'attestation.</li> </ul>
<b>Un espace local "ma caf"</b>	Accessible avec le code postal : les informations de la CAF 22
<b>Un espace partenaire "ma caf" rubrique Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contact des interlocuteurs locaux : les conseillers en développement social.</li> <li><b>Actualités de la CAF 22 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>les subventions : le guide des aides aux partenaires;</li> <li>les évolutions réglementaires;</li> <li>les demandes d'habilitation CAF pro, ...</li> </ul> </li> <li><b>Gestion de tous les équipements d'accueil :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>téléchargement de dossiers de demandes de subventions;</li> <li>téléchargement de fiches techniques d'informations;</li> <li>téléchargement de dossiers à compléter pour le traitement des aides financières contractuelles,</li> </ul> </li> </ul>

## GLOSSAIRE

- ALSH :** Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- CAF :** Caisse d'Allocations Familiales
- CCHT :** Communauté de Communes du Haut-Trégor
- CCPL :** Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux
- CEJ :** Contrat Enfance Jeunesse
- CNAF :** Caisse Nationale des Allocations Familiales
- DAJE :** Dispositif d'Accueil Jeunes
- DREES :** Direction de la Recherche des Etudes et Evaluation et Statistiques
- EAJE :** Équipement d'Accueil du Jeune Enfant
- EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- IMAJE :** Indicateurs de Mesure de l'Accueil des Jeunes Enfants
- LAEP :** Lieux d'Accueil Enfants Parents
- LTC :** Lannion-Trégor Communauté
- MAM :** Maison d'Assistants Maternels
- MSA :** Mutualité Sociale Agricole
- PAJE :** Prestation Accueil du Jeune Enfant, aide financière Caf versée aux familles
- PLU :** Plan Local d'Urbanisme
- PMI :** Protection Maternelle et Infantile
- PSEJ :** Prestation de Service Enfance Jeunesse
- PSU :** Prestation de Service Unique
- RPAM :** Relais Parents Assistants Maternels
- TILT :** Transports Intercommunaux Lannion Trégor
- VAE :** Validation des Acquis de l'Expérience



**LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**  
1 rue Monge • CS 10761 • 22307 Lannion Cedex  
[contact@lannion-tregor.com](mailto:contact@lannion-tregor.com)  
[www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)